



swisscom

1. Dispositions générales

La présente description des prestations a pour objet le service Internet Security (ci-après dénommé le « service ») de Swisscom (Suisse) SA (ci-après dénommée « Swisscom »). Elle complète les dispositions contractuelles déjà existantes entre le client et Swisscom.

2. Prestations de Swisscom

2.1 Étendue des prestations

2.1.1 Généralités

Internet Security est disponible sous la forme d'un abonnement incluant une ou plusieurs clés de licence (voir www.swisscom.ch/internetsecurity).

Les filtres côté réseau, p. ex. filtres antispam et antivirus pour les e-mails, relèvent du fournisseur de services Internet ou de messagerie.

2.1.2 Internet Security

Internet Security (pour Windows) inclut les prestations suivantes :

- Internet Security protège à l'aide d'un pare-feu l'ordinateur du client contre les attaques provenant d'Internet lors desquelles des tiers non autorisés tentent d'accéder aux données et/ou aux programmes du client. Le pare-feu peut utiliser des fonctions d'Internet Security ou du système d'exploitation Windows.
- Internet Security protège contre les programmes malveillants tels que les virus, les logiciels espions, les vers, les chevaux de Troie et les rootkits par le biais desquels des tiers non autorisés tentent d'endommager ou d'utiliser de manière abusive des données et/ou des programmes du client.
- Internet Security permet de limiter l'accès à Internet des enfants et des adolescents en bloquant l'accès à certains sites web par des mots de passe ou sur la base de profils, de gérer des listes noires et blanches autorisant ou bloquant l'accès individuel à des sites web et de définir des durées de navigation autorisées.

Description des prestations

Internet Security

Internet Security (pour Mac) inclut les prestations suivantes :

- Internet Security protège l'ordinateur contre les virus, vers et autres programmes malveillants.
- Internet Security supprime les logiciels installés surnoisement sur l'ordinateur du client.
- Internet Security offre un bouton « Panic » qui peut bloquer immédiatement tout le trafic vers l'ordinateur du client.

Internet Security (pour Android) inclut les prestations suivantes :

- Internet Security protège l'ordinateur contre les virus, vers et autres programmes malveillants.
- Internet Security identifie les sites Internet malveillants.
- Internet Security permet de limiter l'accès des enfants et des adolescents à des sites web indésirables à l'aide d'un système de protection du navigateur. De plus, ce service peut aussi, grâce au contrôle programmable des applications, bloquer certains programmes (apps).

Un aperçu à jour et une description détaillée des différentes fonctionnalités figurent sur le site <http://www.swisscom.ch/internetsecurity>

2.2 Actualisations (mises à jour)

Les éléments de ces services nécessaires à la détection de virus et d'autres programmes malveillants sont actualisés en permanence, de manière automatique, pour offrir au client une sécurité maximale avec des restrictions minimales concernant l'utilisation des services en ligne.

Par ailleurs, de nouvelles versions des logiciels correspondants sont mises gratuitement à la disposition du client.

2.3 Réception des avis de dérangement et assistance

En cas de dérangement et pour tout besoin d'assistance, le client peut faire appel gratuitement au helpdesk de Swisscom.



3. Prestations et obligations du client

3.1 Conditions générales d'utilisation

Un abonnement Internet Security est possible pour les clients Swisscom ayant un abonnement Internet de Swisscom (p.ex. paquet Vivo) et ayant activé l'accès à l'Espace Clients Swisscom.

3.2 Configuration minimale requise et mises à jour

L'utilisation du logiciel presuppose que tout appareil sur lequel ce dernier est installé réponde aux exigences minimales en matière de configuration. Une vue d'ensemble constamment actualisée de la configuration requise pour Internet Security est publiée sur le portail de Swisscom (www.swisscom.ch/internetsecurity).

Pour pouvoir utiliser la totalité des prestations proposées par ces services, le client doit, pendant toute la durée de l'abonnement, installer toutes les mises à jour, utiliser la dernière version du logiciel, se servir d'un système d'exploitation conforme à la configuration minimale requise actuelle et le mettre à jour chaque fois que cela est nécessaire.

Pour l'installation d'une nouvelle version du logiciel, le client peut décider lui-même du moment de l'installation – sous réserve de répercussions sur l'étendue des prestations. Une nouvelle version du logiciel peut impliquer une modification de la configuration minimale requise. Le client s'engage à s'informer régulièrement sur les mises à jour relatives à la configuration minimale requise.

3.3 Téléchargement du logiciel

Pour pouvoir accéder à ces services, le client doit, dans certains cas, préalablement procéder à l'installation d'un logiciel de tiers. Pour d'autres appareils mobiles, le logiciel est déjà préinstallé.

Dans le cadre du processus d'installation, le client conclut avec l'éditeur du logiciel un contrat de licence qui règle notamment les questions techniques concernant l'utilisation du logiciel.

Il incombe au client de télécharger lui-même le logiciel, de se procurer les composants matériels et logiciels nécessaires et de procéder aux configurations requises sur l'ordinateur.

Une licence propre est indispensable pour chaque appareil à protéger (voir point 2.1).

Description des prestations

Internet Security

3.4 Incidences sur d'autres services

Le client accepte que certains services en ligne ne puissent pas être utilisés ou que leur utilisation puisse être soumise à des restrictions du fait de l'installation de ces services et de leurs paramètres de sécurité.

4. Prix / Facturation

4.1 Prix

Les prix et redevances actuellement en vigueur sont publiés sur le site www.swisscom.ch font foi.

4.2 Facturation

Internet Security est facturé mensuellement sur la facture de l'abonnement Internet du client.

Sauf accords contraires, l'obligation de paiement débute avec l'activation du service dans l'Espace clients Swisscom ou dans un autre système de commande de Swisscom.

4.3 Retard de paiement

Si le client n'a pas payé sa facture à la date d'échéance ou s'il n'a pas fait opposition par écrit et de manière justifiée à cette facture, il est considéré comme étant en retard de paiement et Swisscom peut alors, autant que la loi le permet, interrompre la fourniture de toutes les prestations de services, prendre d'autres mesures pour éviter toute aggravation du préjudice et/ou résilier le contrat sans préavis et sans dédommagement.

En complément, les dispositions de retard des autres documents de contrat sont en vigueur.

5. Protection des données

Lors du traitement des données, Swisscom respecte la législation en vigueur, en particulier le droit des télécommunications et le droit de la protection des données. Swisscom recueille, enregistre et traite uniquement les données nécessaires pour fournir les prestations, pour établir et entretenir la relation avec le client, notamment pour garantir une qualité de service élevée, pour la sécurité de l'exploitation et de l'infrastructure ainsi que pour la facturation. Le client accepte que Swisscom puisse traiter ses données à des fins de marketing, à savoir pour l'organisation et le développement de ses prestations en fonction des



swisscom

besoins et pour l'élaboration d'offres sur mesure, et que ses données puissent être traitées au sein du groupe Swisscom aux mêmes fins. Le client peut limiter ou interdire l'utilisation de ses données à des fins de marketing.

Si une prestation est fournie par Swisscom en collaboration avec des tiers, Swisscom peut transmettre les données du client à des tiers dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour la fourniture de ces prestations.

6. Propriété intellectuelle

Pendant toute la durée du contrat, le client bénéficie du droit non cessible et non exclusif d'utiliser les prestations de Swisscom. Tous les droits de propriété intellectuelle de Swisscom, déjà existants ou générés lors de la réalisation du contrat, restent la propriété de Swisscom ou du tiers habilité. Si le client viole les droits de propriété intellectuelle de tiers et si Swisscom est mise en cause sur ce point, le client doit tenir Swisscom pour exempt de toute responsabilité.

7. Garantie

Avec ces services, Swisscom et l'éditeur du logiciel appliquent les dernières avancées techniques dans le cadre de l'étendue des prestations (voir point 2.1) pour assurer une sécurité maximale en fonction du service concerné et du système d'exploitation utilisé.

Swisscom s'efforce d'assurer une disponibilité élevée de ses services. En complément des dispositions contractuelles existantes entre Swisscom et le client, **Swisscom ne peut toutefois garantir** que les différentes fonctions de protection (voir point 2.1) offrent une protection absolue de l'appareil du client. **Swisscom ne peut pas non plus garantir**

- le parfait fonctionnement sans interruption ni défaillance, la qualité et la disponibilité à tout moment des services et de leurs différentes fonctionnalités ;
- le fonctionnement irréprochable des services sur tous les terminaux et en combinaison avec tous les composants

Description des prestations

Internet Security

matériels et logiciels ainsi qu'avec tous les systèmes d'exploitation ;

- que des attaques, des accès de tiers ou des programmes malveillants ne viennent porter atteinte à l'utilisation d'autres services ou causer d'autres dommages au client ;
- le bon fonctionnement d'Internet Security sur des appareils qui n'ont pas été achetés auprès de Swisscom ou qui ne figurent pas sur la liste des appareils compatibles.

8. Responsabilité

Swisscom ne peut être tenue responsable si malgré l'installation et la mise à jour du logiciel, des dommages se produisent sur l'appareil protégé ou si des sites web indésirables sont accessibles. **Sauf disposition légale contraire, Swisscom décline toute responsabilité, notamment en cas de dommage dû à une perte de données, de manque à gagner ou de dommages consécutifs.** Elle ne répond pas non plus des dommages résultant d'une utilisation de ses prestations contraire aux dispositions légales ou contractuelles.

La responsabilité de Swisscom est exclue lorsque la fourniture de ses prestations est partiellement ou totalement limitée ou rendue impossible en cas de force majeure. Par cas de force majeure, on entend notamment les pannes de courant et les logiciels malveillants (par ex. attaque par un virus).

9. Durée et résiliation; Offre de gratuité

9.1 Durée et résiliation

Internet Security peut être résilié à tout moment par chacune des parties à la fin d'un mois, moyennant un préavis de deux mois.

La licence peut être à tout moment restituée à l'abonnement Swisscom Internet Security. Le client peut ainsi utiliser cette licence pour un autre appareil.

9.2 Offre de gratuité

L'offre de gratuité pour le service proposé est valable une seule fois par client. Ce service est ensuite facturé automatiquement une fois la durée de l'offre

écoulée. La résiliation de ce service au terme de l'offre ne permet pas au client de bénéficier d'une autre offre de gratuité. S'il souhaite bénéficier d'une autre offre de gratuité, il devra se réabonner ultérieurement au service souhaité.

10. Modifications

Swisscom se réserve le droit de modifier à tout moment l'étendue de ses prestations, ses tarifs et la description des prestations. Si les modifications présentent des désavantages pour le client, Swisscom l'en informera de manière appropriée.

Si Swisscom augmente ses tarifs de manière à occasionner une charge globale plus élevée pour le client ou si Swisscom modifie une prestation de service contractée par le client ou la description des prestations au préjudice important de ce dernier, le client dispose de la possibilité de résilier prématûrement la prestation en question jusqu'au moment de la mise en place de la modification et sans conséquence financière pour lui. Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte les modifications. Des ajustements tarifaires par suite de la modification des taux de prélèvements (p. ex. augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que les augmentations des tarifs des opérateurs tiers (en particulier dans le cas de services à valeur ajoutée) ne sont pas considérés comme des augmentations de tarifs et n'autorisent pas une résiliation. Si Swisscom baisse ses tarifs, la société est autorisée simultanément à ajuster les rabais consentis, le cas échéant, avant la baisse des tarifs.

11. Transfert

Swisscom peut transférer le présent contrat ou les droits et obligations qui en découlent sans l'autorisation du client à la société Swisscom SA ou à une autre société, dans la mesure où Swisscom SA contrôle directement ou indirectement cette entreprise. En outre Swisscom a le droit de transférer ou de céder à des tiers sans l'autorisation du client des contrats ou des exigences qui en émanent aux fins de recouvrement.

Description des prestations

Internet Security

12. For et droit applicable

Le contrat est régi par le droit suisse. Le for est Berne. Les fors impératifs sont réservés.

Novembre 2018